

CONDITIONS GENERALES DES FORMATIONS

Public et prérequis

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoint(e)s collaborateurs. Elles peuvent s'ouvrir aux salariés d'exploitations agricoles ou à d'autres catégories de personnes selon des modalités à définir. Lorsque la formation s'adresse à un public particulier ou que des prérequis sont nécessaires (niveau de formation, conditions particulières), cela est précisé dans le programme détaillé envoyé sur demande.

Les employeurs des salariés d'exploitations doivent effectuer une démarche auprès d'OCAPIAT en vue d'obtenir la prise en charge d'une partie de la formation.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter pour étudier les possibilités de suivre la formation étant entendu que la MRE met tout en œuvre pour les accueillir.

Organisation

Chaque année, la MRE édite un catalogue des formations à venir. Des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Un programme détaillé est envoyé à chaque participant avant son entrée en formation. La MRE se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.

Tous les intervenants et responsables de stage sont des formateurs qualifiés

Les horaires sont généralement de 9h à 12 h et de 13h à 17 h sauf indications contraires précisées dans le descriptif de la formation. Les horaires spécifiques à chaque formation sont confirmés dans le programme détaillé transmis à chaque participant. Une attestation de fin de formation précisant le thème de la formation, les objectifs, la durée et les dates sera remise à chaque participant à l'issue de la formation.

Tarifs, inscriptions et règlement

- **Le tarif pour les chefs d'exploitation et les conjoints collaborateurs est spécifié dans la fiche d'offre de formation sous réserve de l'obtention des financements et sauf cas particuliers.** La participation financière qui vous est demandée tient compte de votre statut et des aides du fonds de formation obtenues. Elle ne comprend pas les frais de repas, d'hébergement et de déplacement qui restent à votre charge. Les formations bénéficient selon les cas de la participation financière de VIVEA (fonds d'assurance formation des exploitants agricoles), du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) du Conseil Régional et/ou d'autres financeurs.
- **Pour les autres publics : se référer à la fiche d'offre de formation ou contacter le chargé de mission formation de la MRE : Anne Baffert 06.79.88.11.16 a.baffert@mre-paca.fr**
- Les inscriptions se font auprès du responsable de stage indiqué pour chaque formation.
- L'inscription à une formation correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble des journées prévues est obligatoire. Sauf cas de force majeure tout abandon 5 jours avant le début de la formation ou en cours de stage ne donne pas lieu au remboursement des frais de formation. **L'inscription sera confirmée à réception du bulletin d'inscription et du règlement par chèque établi à l'ordre de la Maison Régionale de l'Elevage. Le règlement sera encaissé à la fin de la formation.**

Le Directeur de la MRE,

Patrice ROUCOLLE



MAISON RÉGIONALE DE L'ÉLEVAGE
570 Av. de la Libération
04100 MANOSQUE
Tél. 04 92 72 56 81 - Fax 04 92 72 73 13
Siret 409 572 021 00031